

## Cote 2H798 aux Archives Départementales du Jura, « Cens : lods. 1538-1645 ».

---

### Présentation

La liasse sous la cote 2H298 contient, selon le répertoire de la sous-série 2H, la « Table alphabétique de contrats de mutation, 1538-1645. Listes de contrats de mutation entre particuliers reçus par Pierre Benoît-Bonnefoy, de Septmoncel, notaire, 1641-1643 ».

Les images, Dscn0153 à Dscn0193, ont été faites aux Archives par le chercheur Pierre Sinibaldi. Pour pouvoir se repérer, j'ai conservé les numéros des photos.

La table (pas particulièrement) alphabétique se trouve dans les images Dscn0153 à Dscn0156. Les listes de contrats de mutation débutent à l'image Dscn0157.

Les traits sur la ligne ( \_ ) indiquent des lettres ou mots indéchiffrables.

### Transcription

#### [Dscn0153]

2H 798

#### [Dscn0154]

Cottes	Noms des propriétaires	Noms & conteneue Des heritages	Dattes des contracts
1	Guillaume FORESTIER & petit Jean DE LA CROIX		13 mars 1599
2	Claude petit Claude, Claude & Jacquemoz WANDELLE	dix soitures aux Landes ou Lengoulley	30 avril 1600
3	Claude WANDELLE	aux Landes sans conteneue	10 may 1622
4	Claude WANDELLE	aux Landes sans conteneue	13 avril 1620
5X	Claude WANDELLE	une maison & 12 soitures aux fetelay	31 mars 1613
6	Claude & Jacquemoz WANDELLE freres	une maison & le quart de 60 soitures sur les montagne des Gazaliers	6 <sup>e</sup> 9 <sup>bre</sup> 1618
7X	Jean Thivoïn & Thevot BENOIT freres		1 <sup>e</sup> juillet 1576
8X	Thievant & Jean DELA CROIX freres et petit Pierre ARBEL	en Lengoulley 100 soitures en fetelay une maison & 50 soitures	17 fevrier 1631
9X	Thievent GENDRE, Pierre DELACROIX et Jean MANDRILLON	en Lengoulley 200 soitures	29 mars 1567 [?]
10	Claude Claude petit Claude & Jacquemoz WANDELLE freres	aux Landes 30 soitures	22 juillet 1613
11	Guillaume MOREL dit SEYTOUX	au fetelay 200 soitures	17 mars 1589
12	Petit Pierre ARBEL & Pierre DE LA CROIX dit LAISSE LUY FAIRE et Cl. WANDELLE		6 <sup>e</sup> 10 <sup>bre</sup> 1615
13	Claude, Claude, petit Claude & Jacquemoz WANDELLE freres	au fetelay 20 soitures	5 <sup>e</sup> juin 1611

<b>Cottes</b>	<b>Noms des proprietaires</b>	<b>Noms &amp; conteneue Des heritages</b>	<b>Dattes des contracts</b>
14	Pierre CHAVET	au fetelay 6 soitures	10 juin 1621
15X	Claude BOILLET & autres p. partage		20 fevrier 1573
16	Thievent DE LA CROIX	aux Landes le quart de 20 soitures	1 <sup>e</sup> mars 1648
17X	Estienne DELA CROIX	au prel du gravier 30 soitures	8 mars 1648
18	Jean frere de Thievent DELA CROIX	au fetelay 15 soitures	17 fevrier 1631
19	Thievent GINDRE, Pierre DELACROIX et Jean MANDRILLON	en langoullay 200 soitures	31 may 1567

### [Dscn0155]

<b>Cottes</b>	<b>Noms des proprietaires</b>	<b>Noms &amp; conteneue Des heritages</b>	<b>Dattes des contracts</b>
20	Claude fils de Grand Claude BENOIST et Jean fils de Berthet BENOIST	aval du Gravier 120 soitures	10 juin 1559
21	Jean fils de Grand Claude BENOIST Jean fils de Thievent BENOIST Jacquemoz WANDELLE Thievent fils de Pierre GINDRE Jean fils de Jacques HUGON	aux Landes 500 soitures	21 <sup>e</sup> 7 <sup>bre</sup> 1558
22X	Jean FORESTIER MARESCHAL Thievent fils de grand Claude DELA CROIX	en fetelay 20 soitures	24 janvier 1621
23X	Pierre DELACROIX	en fetelay 10 soitures	25 janvier 1649
24	Jean fils de Claude CHRISTIN	le 5 <sup>e</sup> de 12 soitures	19 juin 1651
25X	Pierre CHEVASSU dit MONNIER	en Lengoullay 20 soitures	30 may 1569
26	Pierre DALOT BOURBON	en Lengoullay 6 soitures	6 <sup>e</sup> 7 <sup>bre</sup> 1600
27X	Jacques BERTHET	au fetelay 5 soitures	13 avril 1619
28	Jacquemoz & Jean CHRISTIN freres	le 5 <sup>e</sup> de 12 soitures en Lengoullay	12 aoust 1650
29X	Jean fils de Jacques CHRISTIN	2 soitures	23 juin 1620
30	Claude fils de Thievent CHRISTIN	en Lengoullay 6 soitures	30 aoust 1592
31	Jean CHRISTIN	au fetelay 8 soitures	28 <sup>e</sup> 7 <sup>bre</sup> 1639
32 idem que la cotte 40	Pierre & Thievent CHRISTIN	en lengoullay ½ de 400 soitures	13 <sup>e</sup> 9 <sup>bre</sup> 1625

33 & 34	Jean BARON ou Claude GRANDCHAVIN	au Gravier 30 soitures & ap. 7 <sup>e</sup> cotte	6 juillet 1610 25 avril 1611
35	Eschange de CHAVINs	au Gravier 15 soitures	20 juillet 1627
36X	Denis RUFFET	50 soitures	7 aoust 1625
37X	Denis RUFFET	au bois d'amont 18 soitures	22 <sup>e</sup> 8 <sup>bre</sup> 1627
38	Thievent & Jean CRESTIN	aux Landes	17 aoust 1640
39	Thievent CRESTIN	au fetelay	17 avril 1615
40 idem que la cotte 32	Pierre, Claude & Thievent CRESTIN	en langoullay la ½ de 400 soitures	13 <sup>e</sup> 9 <sup>bre</sup> 1625
41	Jacquemoz, Jean & Guillaume CRESTIN	en langoullay le 5 <sup>e</sup> de 15 soitures	25 janv. 1633 [?]
42 & du cr_ idem : 45	François MALFROY	au Gravier 5 soitures	idem
idem	Jean CHAVIN GAZALIER		
43 & de ___ 47X	Jean Claude Pierre & Barthelemy MANDRILLON	aux landes 12 soitures	19 fev. 1576
44 & 48	Jean Antoine & Cl. CHAVIN GAZALIER	aux landes 30 soitures	1 <sup>e</sup> 8 <sup>bre</sup> 1631
45 & 49	Cl. fils de Cl. GINDRE	en la gouillay le 5 <sup>e</sup> de 20 soitures	30 7 <sup>bre</sup> 1635
46 & 50x	Pierre fils de Jacques DELACROIX	au fetelay 13 soitures	25 janvier 1649
<b>[Dscn0156]</b>			
47 & 51	Guillaume CHRISTIN	en Lengoullay 4 soitures	20 janv. 1549 [1649 ?]
48 & 52X	Pierre CHRISTIN	en Lengoullay 40 soitures	29 aoust 1567
49 & 53X	Jacquemoz & Jean CHRISTIN	en Lengoullay 15 soitures	29 avril 1644
50 & 54X	Thievent BENOIST	aux Landes vers chez Les COMTE 8 soitures	30 <sup>e</sup> 10 <sup>bre</sup> 1645
51 & 55	Thievent CRESTAN	aux Landes 25 soitures	18 avril 1642
52 & 56X	Claude CHAVIN dit JANTET	au Gravier La moitie de 6 soitures	1 juin 1636
53 & 57	François CRESTIN	au fetelay 15 soitures	9 <sup>e</sup> 7 <sup>bre</sup> 1635
54 & 58	Thievent HUGON dit PITHIOT	au fetelay 10 soitures	29 may 1602
55 & 59	Pierre CHEVASSU dit MONNIER	en Langoullay 20 soitures	30 may 1569

56 & 60	Jean BENOIST Jacquemot WANDELLE & autres	aux Landes 500 soitures	21 <sup>e</sup> 7 <sup>bre</sup> 1558
57 & 61	Les habitans de La mouille & autres	ascensement du rizoux	12 <sup>e</sup> 7 <sup>bre</sup> 1549
58 & 62 idem que les cottes 32 & 40	Pierre, Cl. & Thievent CHRISTIN	aux landes La ½ de 400 soitures	13 <sup>e</sup> 9 <sup>bre</sup> 1625
59 & 63X	Thievent CHRISTIN	au fetelay 8 soitures	17 aoust 1640
60 & 66	Pierre WANDELLE	aux landes 60 soitures	13 <sup>e</sup> 10 <sup>bre</sup> 1581
61 & 67X	Thievant fils de Jacques CHRESTIN	en langouillay 200 soitures	19 mars 1655
62 & 68X	Pierre DELA CROIX	au Gravier 3 soitures	20 <sup>e</sup> 9 <sup>bre</sup> 1638
63 & 69X	grand Claude CHAVIN GAZALIER	au Gravier	30 juin 1596
64 & 70	Anathoile PAGET	au fatelay 20 soitures	8 fev. 1643
65 & 71	Les filles de Philibert CHRISTIN	en longouillay	10 avril 1630
66 & 72	Jean ARBEZ & ses freres	au fetelay 20 soitures	20 aoust 1639 [?]
67 & 73	petit Pierre fils de Cl. ARBEZ	au fetelay le 5 <sup>e</sup> de 12 soitures	17 mars 1624
<del>68 &amp; 74</del>	Antoine LAMY loco [?] Claude WANDELLE ne rappelle de levant que le pays de vaud & non le noiremout	aux landes 40 soitures	28 <sup>e</sup> 7 <sup>bre</sup> 1624

### [Dscn0157]

Declaration des Tiltres  
pourtantz Laodz, Eschanges pourtantz  
tornes, et sans tornes, et Elections  
au prouffit de Messieurs Les Reverendz  
Grand Prieur, officiers, et Religieux de  
L'insigne Monastaire, et Abbaye saint  
ouyan de Joux dict de saint Claude, Receutz  
par Je Pierre BENOIST BONNEFOY de Septmoncel  
Notaire demeurant au Village des Rousses, despendantz  
de La directe et Seigneurie de Mesd. Sieurs, a compté  
des le premier Jour de Juillet dernier Jusques au  
Second Jour de Septembre mil six centz quarante deux  
et dont la Teneur Sensuit /

Achapt au prouffit de Claude filz d'Antoine PAGET  
d'orcieres residant vers Le Biefz de La Chaille a  
Luy fait par Louys et Jeannette PROST frere et  
Soeur enfants feu Claude PROST dict CYLE  
de Longchaumois d'Une piece de terre size en daval

dud. Biefz de La Chaille territoire de Longchaumois  
de la centenance tant en plain bois que pierrailles  
d'environ Une soipture amplement confinée & Lettres  
dud. Achapt Le pnt. [présent] fait moyennan  
La somme de quarante frans en pnal. [principal] et quinze  
frans en despens, datté du premier Jour de Juillet  
1642./ 23 [?] fs. 4 gs. /

Election d'Une petite piece de terre size au Vynier  
parroisse des Rousses, et territoire de La Moille Et  
La contenance d'environ Une pose amplement confinée  
en L'achapt fait au prouffit de Pierre JANGROZ GRELLIER  
et par Luy acquise de Claudy filz feu Pierre LAMYEL  
Le dixiesme decembre 1641. La presente faicte  
au prouffit d'honorable Phillibert RUFFET desd. Rousses  
par Led. GRELLIER moyennant La somme de quatre  
Huictz dix frans avec Les Laodz en resultans, et  
tous aultres frais raisonnables en datte La pnt.  
Election du septie. Jour de Juillet 1642. /

Eschange fait entre honorable Phillibert  
PROST d'une part, Et petite Clauda LAMYEL ROBBEL

### **[Dscn0158]**

femme de Pierre JANGROZ GRELLIER des Rousses d'aultre  
A scavoir que Lesd. RUFFET at baillé en eschange a lad.  
ROBBEL La petite piece de terre qu'Il at heu par Election  
dud. GRELLIER son mary, Et Lad. petite Clauda Luy  
at donné en recompence Ung champ sis aud. Rousses  
territoire de La Moille contenant environ deux Poses  
Et en fin Une piece de terre size aud. Lieu dicte La Raisse  
contenant comme Led. champ tant en prel que Marestz  
moyennant Les tornes de La somme de  
trois centz Frans en pnal. tornes par Led. RUFFET  
et Vingt frans en despenses, en datte du septie. Jour de  
Juillet 1642. / 100 fs.

Eschange sans tornes de La moytier d'Une piece de terre  
en chastenage et d'une maison de bois a quatre membres  
y estant size et situés sur Rizoux contenant en tout  
tant en plain Cernois que pierrailles Environ douze  
soiptures, La quarte partie d'Une Maison murée  
a quatre membres : Chezal, aysances en despendantz  
sis aud. Rousses contenant environ Une pose  
environ Une demy Journal, Et enfin La sixie.  
partie de La moitie d'Une piece de terre et  
Maison murée a quatre membres, size en Goulard  
baillée par Pierre LAMYEL filz feu Claude  
LAMYEL dit JANTET AU CURÉ et Pierre JANGROZ  
GRELLIER des Rousses, Tuteur & Conseiller  
aux Corps et biens d'Anathoille et Clauda LAMYEL  
frere & soeur enfans feu Claude LAMYEL dit  
MOTTET A JANTET Leurs Nepveu et niepce

A Claudine LAMYEL femme d'honorable  
Jean JANNIN de foncinne Et en Contréschange  
d'Une piece de terre et de La moitye d'Une  
Maison y Etant size au bois d'amont de La  
contenance tant en prelz que Champpt  
d'Environ Septz soiptures toutes Lesquelles  
pieces cy dessus et Maisons sont amplement

### **[Dscn0159]**

confines \_es L\_ [abréviation] d'Eschange d'attees du  
treizieme de Juillet mil six centz quarente

Aultre Eschange sans Tornes de La moitye d'Une  
piece de terre en Chastenage et d'Une maison  
de bois y Etant size en Rizoux territoire  
de La Moille baillee cy devant par Pierre  
LAMYEL dit A JANTET et Pierre JANGROZ Guillie.  
a Claudine LAMYEL femme d'hon.

Jean JANNIN de foncinne avec quatre  
aultres, tant Maisons que Champpt, Selon  
que cy devant est declairé, Et Lad. Claudine  
et Pernette VERCHIERE vefve feu Claude  
CHAVIN fils et Claude CHAVIN son filz  
desd. Rousses qui Luy ont donné en Reciproque  
Premier Une champpt sis ausd. Rousses  
appellé soubz Le Rochay contenan environ  
deux poses Item Une aultre Champpt aud. Lieu  
contenant environ une pose, Et en fin Une piece  
de Terre dicte La Raisse size aud. Lieu de  
soubz Le Rochay de La contenance d'environ  
deux souptures Amplement confine es L\_es. [abréviation]  
\_\_ Eschange d'atte du treize Aoust mil Six  
Centz quarante deux./

Aultre Eschange sans Tornes fait Entre  
Claudine LAMYEL femme d'honorable  
Jean JANNIN de foncinne d'Une part et  
Claudine LAMYEL femme de Claude LAMYEL  
CHAPPUIS COURDONNIER des Rousses d'aultre,  
A scavoit que Lad. Claudine femme d'Icelluy  
JANNIN a baillé a La femme dud. Claude LAMYEL  
CHAPPUIS, Premier. Les [?] deux Champptz  
et La Raisse quelle at heu en Eschange de  
Pernette VERCHIERE et Claude CHAVIN son filz  
Item encour ung Champpt es Marez d'Environ  
une pose, Ung aultre Champpt es Crettes

### **[Dscn0160]**

d'Environ demy pose, Et La quarte partie d'Une  
Maison murée a quatre membres, Chazal et  
aysances size au Village d'Id. Rousses quelle at  
aussy heu par Eschange avec d'aultres de Pierre  
LAMYEL dict A JANTET et de Pierre JANGROZ

GRELLIER, Et au Reciproque Lad. Claudine femme  
dud. CHAPPUIS CORDONNIER Luy a baillé premierement  
quatre partie de septz d'Une piece de terre, et  
d'Une maison de bois et Grenier y estant size en La  
Doy contenant en tout tant en prelz Champtz  
pierrailles que Brussailles, Environ douze soiptures  
Item quatre parties de septz de La moitier d'Ung  
Curtil sis aud. Lieu contenant en tout La  
\_ieme de demy mesure de Cheneval, Item encour  
quatre parties de sept d'Une petite piece de  
terre sise aussy en Lad. Doy et appellee Soubz Les  
Eyreix [?] contenant environ demy soipture, Et en  
Fin semblable partie d'Une piece de terre dicte  
Le Champt des playnes contenant en  
bon que mauvaix Lieux environ dix soiptures  
apartagé Le tout cy dessus avec Jean filz feu  
Claude LAMYEL et Lad. Eschangeresse sa tante  
amplement confinée es Lettres d'Eschange  
d'attées [?] du trentie. Aost mil six centz quarente  
deux. /

Encour aultre Eschange sans Tornes entre Claudine  
LAMYEL femme de Claude LAMYEL CHAPPUIS  
CORDONNIER d'Unepar Et Jean fils feu Claude  
LAMYET RAPPYAZ et Pierre JANGROZ dict PIRROLLET  
filz feu Claude JANGROZ dict AU PETIT CLAUDE Tuteur  
et Conseilleur aux Corps et biens de Jean filz feu  
Claude LAMYEL QUESTOI [?] filz feu Claudy LAMYEL  
A scavoir que Lesd. Jean LAMYEL et Pirrollet JANGROZ  
ont baillee en Eschange a Lad. Claudine LAMYEL  
La moitie de La septieme d'Une piece de terre et  
d'Une Maison a quatre membres y estantz situé  
au Village desd. Rousses a partage avec lesd.  
CORDONNIER et avec ses freres et soeurs Commungniers  
contenant Le toutage tant en prelz Champtz que  
pierrailles environ dix soiptures, Item La moitie de  
La septieme partie d'Une petite piece de terre

### **[Dscn0161]**

size au Lieu et territoire susd. Indivis et  
partageable com\_ [abréviation] \_\_ conten. La se\_  
de La quarte partie d'Une mesure d'orge, Item  
La moitie de semblable partie que dessus  
d'Une Curtil sis ausd. Rousses a partagé  
come [?] devant contenant environ demis pose  
Item La moitye de sept de La quarte partie  
d'Une maison murée a quatre membres size aussy  
ausd. Rousses, Item La moitye de La septieme  
partie d'Une piece de terre dicte aux marestz  
Indivis ces. [abréviation] devant contenant environ une soipture  
Item semblable partie d'Une aultre piece de terre  
size ausd. Rousses dicte es Crettet contenant

environ deux poses, Et enfin semblable partie  
d'Une piece de terre Maison Moulins Bapteur  
serre et engins y devantz avec Les\_ et Le  
decour d'eau propre a faire Mouldre et tornet  
Lesd. engins situes au bois d'amont contenant  
en tous tant en prelz que Champtz et Chastenance  
dix soiptures a partager avec les susd., Et en  
Recompence Lad. Claudine femme dud. Claude  
LAMYEL CHAPPUIS at baillee Les deux parts  
de sept de La moitye d'Une piece de terre size en  
La doy dicte le Champt des plaisnes, Indivis  
pour le surplus avec Led. Jean LAMYEL pupil  
contenant le toutage d'Icelle environ tant en  
boy que en mauvaix Lieux dix soiptures, Item  
deux parties de septs de La moitie d'Une piece  
de terre et maison y estant size et située En lad.  
doy contenant tant en prelz, Champtz pierrailles  
semblable partie de La moitye d'Ung curtil  
aussy en lad. doy contenant en tout La semence  
de deux mesures de Cheneval, Et enfin semblable  
partie d'Une petite piece de terre aud. Lieu dicte  
soubz Les Eyreux [?] contenant environ demy pose  
Amplement confinee es les. d'Eschange en d'atte  
du treizieme Aoust mil six centz quarente deux /

Achapt au prouffit d'hon. Pierre PAGET  
dict MOTTET d'orcieres demeurant en

### **[Dscn0162]**

Biennettand Pierre LAMYEL dict PERRET  
Anathoille et Claude LAMYEL freres enffans  
feu petit Jean LAMYEL des Rousses a election [?] faict  
par Jean LAMYEL RAPPIAZ et Pierrrollet JANGROZ  
Claudine LAMYEL femme de Claude LAMYEL CHAPPUIS  
CORDONNIER des Rousses et Claudine LAMYEL femme  
de Jean JANNIN de foncinne, Moitye d'Une piece  
de terre et d Une maison et Grenier de bois size en  
La doy contenant tant en prelz, Champts que  
pierrailles douze soiptures, de La partie d'Ung  
Curtil contenant La semence de demy mesure de  
Cheneval, de La moitye d'Une petite piece de  
terre aud. Lieu situee soubz Les Eyre. [abréviation], Et en fin  
La moytie d'Une piece de terre dicte Le Chapt des  
plaisnes contenant tant en boy que Mauvaix Lieux  
dix soiptures, Et \_\_ Le pnt. [présent] moyennant La  
somme de septz Centz cinquante frans En pnal. [principal]  
et Vingt quatre frans deux gros en despenses  
y compris pour L'Evaluation dud. Grenier de bois  
Vingt frans d'atté du treizie. Aost mil six  
centz quarante deux. / 250 fs. /

Lechange sans Tornes Entre Pierre PAGET dict MOTTET  
d'orcieres d'Une part Et Entre Anathoille et Claude

LAMYEL freres enffans feu petit Jean LAMYEL des  
Rousses d'aultre, a Scavoir que led. PAGET at  
baille aud. LAMYEL tout ce que Luy p\_  
compet et [?] desd. Pieces de terre Maison Curtil  
qu'Il at acquis avec Lesd. LAMYEL freres  
Eschangeurs et avec Pierre MOTTET LAMYEL  
des Verdeuret [?] denommes En La declaration de  
L'Achapt cy d'aultres par Et en Recompense  
de ce Lesd. Anathoille et Claude LAMYEL ont  
baillé aud. PAGET pnt. Une piece de terre  
Et Une petite maison de bois size en l'haut  
de La doy aultrement Vers Crez Vuillet  
contenant tant en plain pierrailles que mauvaix  
Lieux environ douze soiptures Amplement  
confines es tres. [abréviation] d'Eschange en d'atte du treizieme  
Aoust mil six centz quarante deux /

### **[Dscn0163]**

Election de trois pieces de terre acquises  
avec d'aultres Le Unzieme Jour d'Aoust  
mil six centz quarente un par François  
filz feu Pierre MICHAUD dict PERRET  
du Septmoncel de Pierre MICHAUD son  
frere faicte par Icelluy François au  
prouffict de Guillaume filz feu petit  
Jean CHAVIN desd. Rousses monetant La  
Somme de trois Centz frans et Les Luodz  
en resultants et tout aultres frais La pnte.  
faict Le douzie. Jour d'Aoust mil six centz  
quarente deux. /

Eschange sans Tornes d'Une piece de terre  
de La contenance [?] tant en prelz Champzt  
que Chastenage d'Environ dix soiptures  
baille par Guillaume filz feu Claude  
LAMYEL dict AU PETIT LOUYS faisan tant  
en son nom que de Pierre, Pernette, Clauda  
Margueritte, et Françoise LAMYEL ses  
freres et soeurs, A Louy LAMYEL dict A MRE. PIERRE  
Jean et Pernette LAMYEL ses Nepveurs  
et niepce Enffans feu Jean LAMYEL dict A  
MRE. PIERRE et tant en leurs noms que de  
Clauda Pierre Claude, et Claudine LAMYEL  
Leurs freres et soeurs, En Contr'Eschange d'Une  
aultre piece de terre size au bois d'amont  
contenant tant en prel, Champzt, que  
Chastenage quatorze soiptures Icelles  
consine aud. Eschange en d'atte du premier  
Septembre mil six centz quarente deux. /

Aultre Eschange sans Tornes faict Entre Louys  
LAMYEL dict A MRE. PIERRE Jean et Pernette  
LAMYEL ses nepveurs et niepce d'Une part

et Claude HUGUE dict JAMGUILLAUME des Rousses  
d'aultre, par Lequel lesd. LAMYEL ont  
bailles aud. JAMGUILLAUME Une piece de  
terre qu'ilz ont heu ce Jourdhuy par  
Eschange de Guillaume filz feu Claude

### **[Dscn0164]**

LAMYEL dict AU PETIT LAMYET, Icelle etant  
de La contenance d'environ dix soiptures, Et  
Led. JAMGUILLAUME at baillé en Recompense  
Une petite piece de terre Une Maison a  
quatre membres y etant contenant environ  
deux pose bien et et [sic] dehuement confines esd.  
Lie. d'Eschange en d'atte du premier  
septembre mil six centz quarente deux /

Election d'Une piece de terre et d'Une Maison  
de bois y estant de La contenance tant en boy  
que mauvais Lieu d'Environ Vingtz soiptures  
Item encour de La Moitye d'Une aultre piece  
de terre size et situee au Bois d amont  
territoire de La mouille contenant en tout environ  
tant en bon que Mauvaix Lieu deux soiptures  
acquises par Hon. François CATAN Bourgeois de  
Saint Claude de François Pierre, Claude  
et Jean Antoine JANGROZ oncle et Nepveur  
des Rousses, Le tout moyennant La somme  
de Neufz Centz soixante et quinze frans  
Monnoye de Bourgogne en pnal. et quatre  
Vingtz dix fs. avec en despense selon qu'il  
en appart par Les \_\_\_ d'atchapt d'atté du  
douzieme May mil six centz quarente Une  
La pnte. Election faicte du consentement et  
par La permission qu'en ont donné Mesd.  
sieurs aud. CATAN selon qu'il en appart  
par acte d'atté du Vingtz quatrieme Aost  
mil six cent quarente deux, signé de LA  
ROCHELLE, et plus bas Antoine MARONE\_ON  
Au prouffict de François filz feu Anthoine  
REVERCHON, et Jean REVERCHON son frere, Claude  
filz feu Claude REVERCHON, et Claude PETITIN  
Laynel [l'ainé] filz feu Claude PETITIN desd. Rousses  
Icelle d'attée du premier Jour de septembre  
de La susd. Annee /

Aultre Election faict par hon. François CATAN  
de La moitye d'Une piece de Terre size au bois  
d'amont contenant en tout environ quatorze  
soiptures, acquise de Jean filz feu grand Claude

### **[Dscn0165]**

REVERCHON dict AU FOR HOMME Le Vingtz deuzieme  
Jour du Mois de Mars mil six centz quarente

deux, Au prouffict de Pierre JANNIN dict PETIT  
filz feu Hugues JANNIN de Foncinne demeurant  
aux Rousses moyennant La somme de Cinquante  
cinq frans Monnoye de Bourgogne, Et Les  
Laodz en Resultans, et tous aultres frais  
raisonnables, En d'atte du premier septembre mil  
six centz quarante deux. /

Eschange sans Tornos faict Entre Claude filz feu  
Claude REVERCHON d'Unepart et Claude PETITIN  
Laynel [l'âiné] des Rousses d'aultre, scavoir que Led.  
REVERCHON at baillé aud. PETITIN son af\_ier  
de ce que luy peut [ ?] competer [?] es pieces de terre  
et Maison qu'Il at heu par Election ce Jourdhuy  
avec Les hoirs feu Antoine REVERCHON et led.  
PETITIN Eschangeur, de Hon. François CATAN  
de st. Claude Et en Recompense Led. PETITIN  
at baillé aud. REVERCHON Ung Champpt situé  
au Lieu du Vivier teritoire de La Moille  
contenant environ Une pose, Et Encour Une  
aultre petite piece de Terre au Lieu et territoire  
sugd. contenant Environ Une soipture, En d'atte  
du premier septembre mil six centz quarente  
deux. /

Aultre Eschange sans Tornos faict Entre Pierre  
JANNIN dict PETIT au Boi\_yiet [?] d'Unepart  
François, et Jean REVERCHON freres Enffans feu  
Antoine REVERCHON et Claude PETITIN Laynel [l'âiné]  
des Rousses d'aultre, scavoir que Led. JANNIN  
at baillé ausd. REVERCHON et PETITIN, Une  
piece de terre et Une Maison a Trois membres  
size au Vivier contenant tant en Champpt que  
Chastenance environ dix soiptures, Plus La  
moitye d'Une aultre piece de terre size aud. Lieu  
contenant en tout deux soiptures, Item La moitye  
d'Une piece de terre et d'Une maison y estant size  
au Lieu sugd. territoire de Lad. moille, Indivis  
et partageable Led. PETITIN en tout tant boy  
que mauvaix Lieu quatre soiptures, Et  
En Recompense de ce Lesd. REVERCHON et PETITIN  
ont baillés aud. JANNIN tout ce qu'ils ont  
heuz par Election de François CATAN de st.

### **[Dscn0166]**

Claude, Et \_our ce que Claude REVERCHON  
avoit heu qu'Il avoit d'Espuis donné en Eschange  
aud. PETITIN en d'atte du premier septembre  
mil six centz quarente deux. /

Achapt au prouffict de Claude PAGET d'orcieres  
demeurant vers le Biefz de La Chaille a  
Luy faict par Jeanne PROST femme de Claude

LANÇON de septmoncel Maal. [maréchal] d'Une piece de terre size et situee es Cressonnieres territoire de Longchaumois contenant tant en plain cernois que pierrailles environ Une soipture, Et cest moyenant le pris et somme de Cinquante frans en principal et quinze frans en despens, en d'Atte du vingtz Sixieme Juillet mil six centz quarente deux. /

16 fs. 8 gs.

L'echange sans Tornes fait Entre Antoine MALFROY Le Jeusne des Rousses demeurant Treslarce d'Unepart Claude filz feu Claude MOREL FORRIER de Morbier d'aultre scavoir que Led. MALFROY at baillé aud. MOREL FORRIER La cinquieme partie d'Une piece de terre size sur Le Poy territoire de La moille contenant environ tant en prel que Champztz deux soiptures Et en Contr'Eschange Led. MOREL FORRIER a baillé aud. MALFROY Une petite piece de terre size es Chatellet territoire de Morbier contenant environ demy pose \_\_\_ A\_ement confinee esd. [?] tres. d'eschange en d'atte du treizieme Juillet mil six centz quarente deux. /

[signé] *Bonnefoy* [avec fioriture]

### [Dscn0167]

Aultre Achaptz et Eschange portant Laodz et sans Tornes au prouffit de Mesd. sieurs Receu par Je note. subscript dois Le seconde septembre dernier passé Jusques au premier doctobre mil six centz quarente deux dont La Teneur sensuyt

Achapt au prouffict de Claude HUGON REIDOR de septmoncel demeurant es Landes d'Une piece de Terre de La contenance tant en prelz que Marestz denviron trois soiptures a Luy Vendue par Jean filz feu petit Louis LAMYEL des Rousses, Moyenant le pris et somme de septz Vingt frans en datte du septie. septembre mil six centz quarente deux

46 fs. 8 gs. /

Aultre Achapt au prouffict de Pierre LAMYEL dict PERRET A JANTET des Rousses de La sixie. partie de La moitye d'Une piece de terre et d'Une maison a quatre membres y estant conten. le tout avec [?] d'Icelle tant en prelz Champztz que Brussailles Environ dix soiptures

vendue par Claudine LAMYEL femme dhon.  
Jean JANNIN de foncinne C'es., Moyenant  
La somme de soixante frans d'atté des  
an et Jour que Le susd.

20 fs.

Aultre Achapt fait au prouffict d'hon. Guillaume  
REVERCHON dict A GRAND PERRET des Rousses  
de deux parties de cinq d'Une piece de terre  
et d'Une Maison a quatre membres conten.  
tant en champt pierrailles Brussailles que  
chastenance environ dix soiptures Item  
La moitye d'Une aultre piece de terre  
contenant en tout tant en prelz Champtz

**[Dscn0168]**

que Brussailles six soiptures Luy Vendues  
par Pernette et Denize GRENIER soeurs  
femmes de Claude JACQUET et Roland filz  
feu Nicolas MARTIN du fourg du plaisne X  
en d'atte du Vingtz cinquieme Jour des mois  
et an susd. X moyenant La somme de deux centz  
soixante frans En pnal. et trente frans en despenses

86 fs. 8 gs.

Eschange faicte Entre Pierre filz feu  
Estienne DE LACROIX d'Une part et petit  
Jean DE LACROIX son frere de Septmoncel  
d'aultre A scavoir que Led. Pierre a Baillé  
a sond. frere Une piece de terre de La contenance  
tant en bon que Mauvais Lieux denviron deux  
soiptures, Et Led. petit Jean en at baillé  
une aultre a sond. frere de La contenance  
denviron trois soiptures, Et pour La mieux  
Vaillances de Celle qu a Baillé Led petit  
Jean Icellui Pierre son frere Luy at tornes  
La somme de Centz frans en principal  
et quize frans en despens en datte du  
Vingt neuvieme Jour desd. mois et an. /

33 fs. 4 gs. /

Eschange entre François filz feu Claude  
JANGROZ BRAGARD d'Unepart et Anathoille  
JANGROZ son frere des Rousses d'aultre scavoir  
que Led. François a baillé a sond. frere  
une piece de terre de La contenance tant en  
Champt que Marestz environ trois poses  
Item p\_ La huictieme partie de La quarte  
partie et demy dont Les quatre font le  
tout d'Une piece de terre contenant en tout  
tant en plain Cernoict pierrailles que  
Brussailles d'Environ dix huictz soiptures

### [Dscn0169]

Et en Contreschange dequoy Led. Anathoille  
a baillé a sond. frere premier La moitie  
d'Une piece de terre arrable contenen. en tout  
environ deux poses, Item La moitye d'Une  
aultre piece de terre contenen. en tout tant en  
prelz que Marrestz environ deux soiptures  
Et enfin La moitye d'Une aultre piece de  
terre de La contenance d'Environ Une  
soipture, Et pour La mieux Vaillanes [?] de  
Celles Bailles par led. Anthoille Icelluy  
François son frere Luy at torne La  
some. de Vingt Une frans en pnal. et  
dix frans en despense en d'atte du Vingt  
cinquieme desd. mois et an. /  
7 fs. /

Aultre Eschange faict entre Claude filz  
feu Claude REVERCHON des Rousses d'unepart  
et Anthoille JANGROZ BRAGARD dud. Lieu  
d'aultre, scavoir que Led. REVERCHON a  
baillé aud. JANGROZ Une piece de terre  
de La contenance d'environ deux soiptures  
Et au Reciproque dequoy Led. JANGROZ  
at baillé aud. REVERCHON La moitye de  
trois [?] pieces de terre selon Leurs  
contenances que cy devant sont declares  
et qu'Icelluy REVERCHON partagera aud.  
François JANGROZ BRAGARD, Et pour  
La mieux vaillances d'Icellesd. moities  
de pieces de terre Icellui REVERCHON a  
tornes aud. JANGROZ a donne de  
trois Vingt frans en pnal. et dix  
frans en despens en d'atte desd. Jour mois  
et an que dessus./  
20 fs. / [signé] *Bonnefoy* [avec fioriture]

### [Dscn0170]

Declaration des Tiltres  
portantz Laodz au prouffit de  
Messieurs Les Reverendz Grand Prieur  
Officiers et Religieux du Celebre  
Monastaire et Abbaye saint Ouyan de  
Joux dict de saint Claude, Eschanges  
portantz tornes, et sans tornes, et elections  
despendantz de La directe de mesd. Sieurs  
Receu au Village des Rousses par Je Pierre  
BENOIST BONNEFOY de septmoncel notaire subscript  
doier [?] Le second Jour de Octobre de L'annee  
mil six centz quarante deux Jusques au dernier  
Jour du Mois de decembre suyvant de Lad.  
année dont La teneur sensuit. /

Achapt au prouffit d'honorable Guillaume  
REVERCHON des Rousses d'Une piece de terre size  
ausd. Rousses de La contenance d'environ Une soipture  
a Luy vendue par Claude LAMYEL CHAPPUIS dict  
AU PROST moyennant Le pris et somme de quarante  
frans en pnal. et quatre frans en despenses  
amplement confiné en datte du sixie. Jour  
d'octobre mil six centz quarante deux. /  
13 fs. 4 gs. /

Eschange sans tornes fait entre François  
MOREL SEYTOUX d'Unepart et Pierre CHAVIN dict  
LE FRERE filz feu Claude CHAVIN qu'estant [?] filz  
feu Denys CHAVIN des Rousses d'aultrepart  
scavoir que Led. MOREL at baillé aud CHAVIN  
Une piece de terre avec La Lenevre [?] d'Une maison  
de bois y estant Icelle de La contenance d'environ  
trois poses, Item La moytie d Une piece de terre  
en chastenage size et située ausd. Rousses Indivise pour  
Le surplus avec Led. MOREL Eschange contenant  
en tout en plain Cernois pierrailles et brussailles  
environ douze soiptures, Et en res[com]pense Led.  
CHAVIN at baillé aud. MOREL present Une piece  
de terre size aux Rousses d amont contenant  
tant en champt que pierrailles environ quatre  
poses, de plus Une maison a quatre membres

### **[Dscn0171]**

chezal et aysances en despendantz avec ung curtil  
Joignant a Icelle contenant Icelluy La semence  
d'une quarte de mesure de cheneval amplement  
confiné\_ en datte du treizieme Jour doctobre  
an que dessus. /

Election de certaines pieces de terre et d'une  
maison de bois y estant sizes sur Le poy territoire  
de La Moille acquises par hon. Guillaume REVERCH[ON]  
des Rousses, de Pernette REVERCHON vefve feu  
Antoine MALFROY BURDET Laynel [l'ainé] Mere Tutrix  
aud. corps et biens de Pierre, Antonia, et Claudia  
MALFROY frere et soeurs ses enfans et dud. feu  
son mary et de petit Antoine MALFROY BURDET  
et Francois JANGROZ desd. Rousses conseillers [?]  
en Lad. dation en Tutelle, faite au prouffit  
de Jean NAVAN et de Antonia GRENIER sa fe[mme]  
d'orcieres par Led. REVERCHON achepteur d'Icelles  
moyennant La somme de neufz vingtz dix frans  
y compris six vingz frans pour L'evaluation  
de Lad. maison de bois ainsy esvaluée esd.  
Lettres d'achapt, et quinze frans en despens  
et Les Laodz en resultans desd. soixante dix  
frans et Cent [?] frans raisonnables, Icelluy  
Achapt receut C. JANTET note. en datte du

seizie. feb. 1642, et La prete. [présente] election du  
18<sup>me</sup> 8<sup>bre</sup> an que dessus. /

Eschange sans tornes fait entre hon. Guille.  
REVERCHON des Rousses d'unepart et Antonia  
GRENIER femme de Jean NAVAN d'orcieres d'aultre  
scavoir que Led. REVERCHON at baillé en Eschange a  
Lad. GRENIER une piece de terre size sur Le poy  
dicte es Quenes [?] contenant tant en bois plain que  
chastenance environ cinq soiptures, Et au reciprocque  
Lad. GRENIER de L'aucte. [autorité] de sond. mary at baillé  
aud. REVERCHON La cinquie. partie d'une piece de terre  
et d'une maison y estant size sur Rizoux a part

### [Dscn0172]

avec Les soeurs de Lad. Eschangeresse contenant  
en tout tant en plain que cernois environ douze soiptures  
Item Le quarte partie d'une autre [?] piece de terre size  
en La Combe du Verd Indivise pour la surplus  
avec Louysa GRENIER et led. REVERCHON eschangeur  
en datte des Jour Mois et an susd.

Aultre Eschange fait Entre Anathoille  
filz feu petit Claude JANGROZ BRAGARD D'unepart  
et Claude filz feu Claude REVERCHON des Rousses  
d'aultre scavoir que Led. JANGROZ at baillé aud.  
REVERCHON pnt. Une piece de terre size au Vynier  
contenant environ tant en champ que Marestz  
deux poses, Et au reciproque Led. REVERCHON a  
baillé aud JANGROZ La tiere partie d'ung champ  
sis au Lieu susd. a prendre lcelle du costé  
de bize X Le pnt. fait moyennant Les tornes  
de La somme de trente trois frans quatre  
gros tornes par Led. REVERCHON aud. JANGROS  
en datte du dix neufvie. Jour des Mois et an  
susd. X contenant environ deux pose. /  
7 fs. 4 gs. 4 ecus /

Aultre eschange fait entre Clauda LAMYEL  
dict JANTET femme de Claude GRATTARD  
d'unepart, Jean LAMYEL dict AU PETIT LOUYS  
et de son auctr. Claude, Pernette, Laynée, Clauda  
et Pernette LAMYEL A LA JEUSNE ses enffans d'aultre  
A scavoir que Lad. JANTET at baillé ausd.  
LAMYEL Une piece de terre size au bois d'amont  
contenant tant en prelz champz pierrailles,  
brussailles que chastenance environ huict soiptures  
et en recompense Lesd. LAMYEL ont baillé alad.  
JANTET deux pieces de terre situées au Vynier  
et qui sont Joignantes L'une a L'aultre contenant  
Les deux tant en plain cernois pierrailles que  
brussailles environ comme La cy dessus, Le pnt.

faict moyennant Les tornes de La somme de  
quagtre vingtz frans tornes par Lad. Clauda

### [Dscn0173]

femme dud. GRATTARD datté du vingtie. des  
Mois et an susd. 26 fs. 8 gs. /

Achapt au prouffit d'hon. Guillaume REVERCHON  
des Rousses d'une maison de bois a quatre  
membres chezal et aysances en despendantz size  
ausd. Rousses a Luy vendue par Claude GUILLE  
dict MOTTET A PICHOSZ et de son aucte Clauda  
JANGROZ sa femme de Longchaumois moyennant  
La somme de deux Centz frans en pnal. et  
dix frans en despenses y compris pour Levaluation  
de Lad. maison de bois huitz vingtz sept frans  
en datte du dix huitie. novembre an que dessus. /  
55 fs. 8 gs.

Acquisition au prouffit de Pierre filz feu  
Jean PROST DAMA de Longchaumois a Luy  
faict par François PROST Gendre BOUCLE dud.  
Longchaumois de La moytie d'une piece de  
terre size en Goulant hault Indivis pour le  
surplus avec lesd. Achepteurs, contenant en tout  
tant en plain, Cernois, pierrailles brussailles  
que chastenage environ trois soiptures, Item  
une aultre petite piece de terre aud. Lieu  
contenant tout en boy que mauvais Lieux deux  
soiptures, Le pnt. faict moyennant La somme  
de Cent et Cinquante frans en datte du  
dixie. novembre an que dessus. /  
50 fs.

Aultre Achapt au prouffit dud. Pierre PROST  
DAMA a Luy faict par petit Claude GIROD  
MOUCQUIN et petit Antoine GIROD GENET des Rousses  
au nom et comme ayant charge de Claude  
filz feu Antoine GIROD GENET pupil Leur nepveu  
des deux parties de six d'une piece de terre en  
chastenage contenant Le tout tant en plain  
cernois pierrailles et brussailles environ huitz

### [Dscn0174]

soiptures Le pnt. faict moyennant La somme  
de trente frans datté des Jour, mois  
et an susd. / 10 fs.

Eschange Entre Pierre filz feu Pierre FORESTIER  
MAAL. [MARESCHAL] et Pierre FORESTIER son filz des Landes

d'Unepart, et Pernette FORESTIER femme de  
Claude filz de Jean LAMYEL dict AU PETIT LOUYS  
des Rousses d'aultre, Scavoir que Lesd. FORESTIER  
pere et filz ont baillé en eschange a Lad.  
Pernette premier une piece de terre size au  
Fetellay contenant tant en prelz champzt que  
pierrailles environ six soiptures, Item une autre  
piece de terre dicte au Replat  
devant contenant en plein cernois pierrailles  
et brussailles environ dix soiptures, Et au  
reciprocque Lad. Pernette at baillé ausd. FORESTIER  
presents Une piece de terre située aud. Fetellay  
contenant tant en champzt que pierrailles environ  
six soiptures, Item plus Une autre piece de  
terre et Une maison de bois y estant appelée  
ese Replat devant contenant tant en plain  
cernois pierrailles que brussailles environ  
quatorze soiptures Le pnt. fait moyennant  
Les tornes de La somme de cent francs  
tornes par Lesd. FORESTIER en datte du  
tier decembre an que dessus. /  
33 fs. 4 gs. /

Achapt au prouffit de Julyen LANÇON MAAL.  
de Sep<sup>cel</sup> residant aux Rousses d'Une petite  
piece de terre size ausd. Rousses contenant  
tant en bon que mauvais Lieux environ La semence  
de demye mesure d'orge a Luy Vendue par  
Pernette REVERCHON veufve feu Antoine MALFROY  
Laynel [l'ainé] cler [CLER ?] et par Pierre MALFROY son filz  
desd. Rousses moyennant Le pris et somme de  
douze francs en datte du dix septie. Jour

### [Dscn0175]

du Mois de decembre de L'an mil six centz  
quarante deux. /  
4 fs./ [signé] *Bonnefoy* [avec fioriture]

### [Dscn0176]

Declaration des Acquisitions Et  
Eschanges pourtantz Laodz au prouffit  
de Messieurs Les Reverendz Religieux  
de L Insigne Monastaire et Abbaye Saint  
ouyan de Joux dict de Saint claude Receutz  
et Signés par Je Pierre BENOIST BONNEFOY de  
Septmoncel Notaire subscript demeurant aux  
Rousses dois [?] Le premier Jour du Mois de Janvier  
dernier Jusques au dernier de Juin de La pnte. anné  
mil Six centz quarante trois dont La Teneur  
Sensuit. /

Achapt au prouffit de Claude filz feu Antoine  
GRATTARD de Longchaumoïs residant aux Rousses  
d'une piece de terre et de La moytier d'Une maison  
de bois y estant size au Vynier \_ement au  
bois d amont a Luy Vendue par François filz  
feu petit Louys LAMYEL dud. Lieu moyennant  
La somme de quatre Vingtz frans y compris  
Vingt frans pour L'evaluation de Lad. moytie  
de maison de bois en datte du treizie. Jour  
de Janvier de La susd. année. /  
20 fs.

Aultre Achapt au prouffit d'hon. Guillaume  
REVERCHON des Rousses de deux petites pieces  
de terre size aud. Lieu appellés Vers Le Lac  
de La contenance Les deux, de quatre soiptures  
a Luy Vendues par Antonia MALFROY  
Vefve feu Pierre LAMYEL et de son aucte. [autorité] Pernelle  
LAMYEL sa fille de consentement de Sieur  
Outhenin REVERCHON de Longchaumoïs note., et Clauda  
LAMYEL femme et de Laucie. [l'autorité] de Jean JAMPROST  
DOUMONT aussy dud. Longchaumoïs demeurant  
au Saugy, moyennant La somme de deux centz

### [Dscn0177]

frans datté des mesmes Jour et an que cy  
daultrepart. / 66 fs. 8 gs.

Aultre Achapt au prouffit de Claude et Claud\_  
GIROD dict JANTET freres enffans feu Pierre  
GIROD MOUCQUIN de La Moille d'Une piece de terre  
size aux Rousses contenant environ deux soiptures  
A eulz Vendus, par Clauda BENOIST BERTHET  
femme et de L'aucté. de Claude VUILLEMIN  
du fourg du plasne pour le pris et somme  
de Cent frans en pnal. et dix frans et Iceluy  
en despenses en datte du quatrie. Janvier mil  
Six centz quarante trois./  
33 fs. 4 gs./

Aultre Achapt faict au prouffit de Jacquemoz et  
Jean CHRISTIN freres enffans feu Claude CHRISTIN, Les  
deux pour une moytie, et Guillaume filz feu Pierre  
CHRISTIN des Landes pour L'aultre moytie, par Estienna  
CHRISTIN femme et de L'aucté. de Claude FORNIER JACQUE\_  
de Septmoncel, de La cinquie. partie d'une  
piece de terre size en une Lieu appellé L'Engolley [?]  
contenant Le toutage environ quinze soiptures  
Et cest moyennant La somme de deux centz frans  
datté du vingt cinquie. desd. Mois et an. /  
66 fs. 8 gs.

[En marge]

N° quil fault  
\_\_ Le tiltre  
dou procede de La  
pnte. Election./

[Texte]

Election au prouffit de Thievent filz de feu Jean GINDRE de Septmoncel a Luy faicte par Claude DAVID dict MOTTET filz feu Pierre DAVID dud Lieu de La tiere partie d une piece de terre et d une maison y estant size aux Rousses acquise Le dix huitie. Jour de Janvier dernier par led. DAVID selon qu'il en couste par L'achapt receut par les sieurs Benoist Estievent, et Claude REVERCHON note. Lesd. Jour et cest moyennant la somme de deux centz quarante frans en pnal. dix neufz frans en despenses, et Les 80 fs./ [signé] *Bonnefoy* [avec fioriture]

### [Dscn0178]

Laodz en resultans La pnte. dattée du premier Jour de febvrier de Lad. Année. /

Achapt au prouffit de Claude filz feu petit Jean DELA CROIX des Landes de La moytie d'ung chesal d'une maison et aysances en despendantz situé aud. Landes contenant pour bastir deux membres de maison, vendu par Jean filz feu Jacques CHRISTIN dud. Lieu moyennant La somme de treize frans, en datte du vingt quatrie. Mars mil six centz quarante trois. /  
4 fs. 4 gs./

Aultre Achapt au prouffit de Pierre filz feu Jean FORESTIER GUENIN des Landes de La sixie. partie d'une piece de terre, et d'une maison y estant toute de bois, dicte es pieces damont contenant Le tout tant en plain Cernois brussailles que chastenage environ dixhuict soiptures a luy vendu par petit Pierre filz feu Jean CHEVASSU BOSSET dud. Lieu moyennant La somme de quatre cent francs y compris pour l'evaluation de Lad. maison de bois trois cent frans datté des Mois, Jour et an susd./  
33 fs. 4 gs./

Aultre Achapt au prouffit de Claude GAULTIER dict PETIT filz feu Claude GAULTIER JACQUET de Septmoncel, de La quarte partie d'une piece de terre size au bois d'amont contenant en tout environ douze soiptures tant en plain cernois pierrailles que brussailles, A Luy vendue par Estienne filz feu Jean CHEVASSU BOSSET moiennant

La somme de sept vingtz frans en pnal. et  
dix frans en despenses datté du quatorzie.  
Apvril an susd./ 46 fs. 8 gs./

Aultre Achapt au prouffit de Claude Laynel [l'aîné]  
filz feu Claudy GIROD GRENIER des Rousses d'une

**[Dscn0179]**

maison de bois a quatre membres chasal et aysances  
et ung petit Curtil Joignant a Icelle size au  
Vynier a Luy vendue par Louys filz feu mre. Pierre  
LAMIEL et Jean LAMYEL son nepveur dud. Lieu  
moyennant La somme de quatre vingtz six frans  
y comprins soixante frans pour L'Evaluation  
de Lad. maison de bois en datte du vingt sixieme  
Apvril mil six centz quarante trois./

10 fs.

Aultre Achapt au prouffit de Julyen LANCON de  
Sepmoncel maal. [mareschal] residant aux Rousses de La quarte  
partie du quart d'une piece de terre en chastenage  
situé ausd. Rousses contenant en tout environ quarante  
soiptures a Luy vendue par Antoine Gaspard PAGET  
GOY d'orcieres moyennant Le pris et somme  
de cent frans en pnal. et quinze frans en  
despenses en datte desd. Jour, mois, et an. /

33 fs. 4 gs./

Aultre Achapt au prouffit de Pierre filz feu  
Jean CHRISTIN de Septmoncel residant aux Landes d'ung  
Curtil ou chenaviere size aux Rousses d amont  
vendu par Jean filz feu Claude JANGROZ dict VIOTTET  
desd. Rousses pour le pris de quarante frans  
en principal et huict frans en despenses en datte  
du penultie. desd. mois et an./

13 fs. 4 gs.

Aultre Achapt au prouffit de Jean, Nicolas,  
Anathoille, Claude, petit Claude, et petit Jean  
MALFROY freres de La Moille d'une petite piece  
de terre, de contenance pour semis La quarte  
partie d'une mesure de cheneval, Item d'une  
portion d'une aultre piece de terre le tout situee  
Treslarce contenant pour seme une mesure d'orge  
vendues par Pernette REVERCHON vefve feu Antoine [Antonin ?]  
MALFROY laynel [l'aîné] et Pierre MALFROY son filz du  
consentement d'Antoine MALFROY le Jeusne  
moyennant La somme de trente deux frans en datte  
du seizie. Juin de La susd. année./

10 fs. 8 gs. [signé] *Bonnefoy* [avec fioriture]

**[Dscn0180]**

Sensuit Les Eschanges sans tornes

Eschange sans tornes fait Entre Thieven filz de feu Jean GINDRE de Septmoncel d'unepart, et Guillauma GINDRE femme de Claude DAVID dict MOTTET dud. Lieu d'aultre, scavoir que led. Thievent at baillé a lad. Guillauma premier La tiere partie d'une piece de terre et d'une maison y estant size ausd. Rousses qu'Il at heu ce Jourd'huy par Election dud. DAVID, Item une aultre piece de terre size au territoire dud. Septmoncel appellé au foreymont [?] comprenant environ une soipture. / Et en reciprocque Lad. Guillauma at baillé aud. Thievent Ung champt situé au territoire dud. Septmoncel dicte au fornet contenant environ demy pose, Item une aultre piece de terre et La moytie d'une maison y estant size aussy au territoire dud. Sepmoncel appellé La Vy du Laz contenant tant en bon que mauvais Lieux environ deux soiptures datté du premier febvrier an susd./

Aultre Eschange fait entre Jean ARBEL et ses freres des Landes d'unepart, Et Clauda GIROD femme d'Anathoille PAGET d'orcieri d'aultre scavoir que Lesd. ARBEL ont baillé a Lad. GIROD Une piece de terre size aux Landes territoire de La Moille contenant tant en bon que mauvais Lieux environ Vingt soiptures, Item la cinquié. partie d'une aultre piece de terre dicte au bois damont contenant en tout tant en bon que mauvais Lieux environ douze soiptures, Et en recompence Lad. GIROD at baillé ausd. ARBEL La moytie d'une piece de terre et maison de bois a quatre membres y estant size au Vynier territoire de Lad. moille contenant en tout tant en plain cernois prelz champtz que grussailles vingt soiptures en datte du huictié. Febvrier de La susd. année./

### **[Dscn0181]**

Aultre Eschange Entre Lad. Clauda GIROD femme dud. Anathoille PAGET d'unepart, et Anathoille filz feu Claude PAGET dict PETIT d'orcieri d'aultre Ascavoir que Lad. GIROD at baillé aud. Anathoille son cousin Les susd. pieces de terre quelle at heu de Jean ARBEL et ses freres selon qu'elle sont declairés au susd. Eschange, Et au receprocque Led. Anathoille PAGET at Laissé a Lad. GIROD les trois quartes parties d'une piece de terre et d'une maison en daval du biefs de La chaille contenant tant en prelz champs pierrailles que mauvais Lieux environ vingt soiptures en datte des Jour mois et an susd./

Aultre Eschange sans tornes Entre Claude filz feu Claude LAMIEL dict AU CURÉ d'unepart

Louys LAMYEL dict A MRE. [MAITRE] Pierre, Pernette LAMYEL  
vefve feu Jean LAMYEL dict A MRE. Pierre et Jean  
LAMYEL son filz des Rousses d'aultre Scavoir que  
Led. CURÉ at baillé ausd. LAMIEL une maison de bois  
a quatre membres chesal et aysances en despendantz  
size au Village desd. Rousses, Item la quarte  
partie d'une piece de terre et d'une petite maison  
de bois y estant contenant en tout tant en plain  
cernois chastenage que Curtil environ trente soiptures  
Et au receprocque Lesd. LAMYEL ont baillé aud.  
CURÉ Une piece de terre, et une maison y estant  
size aud. Village contenant environ demy soipture  
en datte du vingt sixie. Jour desd. mois et an./

Aultre Eschange sans tornes Entre Lesd. Louys  
Pernette, et Jean LAMIEL d'unepart, Pernette  
VERCHIERE vefve feu Claude CHAVIN CLE, et Claude  
CHAVIN son filz des Rousses daultre Scavoir que  
Lesd. LAMYEL ont baillé ausd. VERCHIERE et CHAVIN  
La quarte partie d'une piece de terre en chastenage  
et une petite maison de bois y estant qu'Ilz ont

### **[Dscn0182]**

heu en Eschange dud. Claude LAMIEL dict AU CURÉ  
selon que cy devant est decl[ar]é Et en contreschange  
Lesd. VERCHIERE et CHAVIN ont baillé ausd. LAMYEL  
Une petite piece de terre size aux Rousses contenant  
environ une pose datté des Jour mois et an  
susd./

Aultre Eschange sans tornes Entre lesd. Louys  
Pernette, et Jean LAMYEL d'unepart, et Jeanne  
GIROD BENET, femme d'Antoine LAMYEL ROBBEL  
des Rousses d'aultre, Scavoir que lesd. LAMYEL  
ont baillé a lad. GIROD une maison de bois a quatre  
membres chesal et aysances en despendantz qu'Ilz  
ont heu ce Jourdhuy en Eschange dud. Claude  
AU CURÉ size au village desd. Rousses, Et au  
reciprocque Icelles Jeanne Leur at baillé une  
aultre maison a quatre membres chesal Curtil  
et aysances Situés au Vynie datte desd.  
Jour, mois et an./

Aultre Eschange entre Jeanne PROST femme  
de Claude JAMPROST du Saugy d'unepart Et  
Antonia JAMPROST femme de Pierre PROST  
dict AU GROS DENYS dud. Lieu d'aultre Scavoir  
que lad. Antonia at baillé a lad. Jeanne Une  
piece de terre a elle arrivée en partage faict avec  
Ses freres contenant tant en plain cernois que  
pierrailles environ quinze soiptures, Et en  
contreschange Lad. Jeanne at baillé a lad. Antonia  
aussy une piece de terre a elle arrivé en partage

faict avec Ses freres contenant environ sept  
Soiptures en datte du vingthuictie. desd. mois  
et an./

Aultre Eschange faict Entre Claude filz feu  
Claude MALFROY THEVENIN de La Moille d'unepart  
et Antoine MALFROY BURDET le Jeusne d'aultre  
Scavoir que led. Claude MALFROY at baillé aud.  
Antoine une petite piece de terre appellée

### **[Dscn0183]**

Treslarçe contenant pour semer La quarte partie d'une  
mesure de chenaval Item une petite portion d'une  
petite piece de terre arable contenant pour  
semer une mesure dorge, Et au reciproque led.  
Antoine at baillé aud. Claude une piece de  
terre size aud. Lieu de Treslarce contenant en  
Curtil que brussailles La semence de demye mesure  
de cheneval, en datte du seizie. Juin an susd./

Aultre Eschange sans tornes Entre Jean  
ARBEL et ses freres des Landes d'unepart  
Pernette FORESTIER femme de Claude filz de Jean  
LAMYEL dit AU PETIT LOUYS des rousses d'aultre  
Scavoir que lesd. ARBEL ont baillé a lad. FORESTIER  
Une piece de terre size riere Les Rousses contenant  
tant en prelz champs pierrailles que brussailles  
quinze soiptures Et en recompense Lad. FORESTIER  
at baillé ausd. ARBEL Une piece de terre située  
au fetelley territoire de La Moille contenant  
en prelz champs, et pierailles environ six  
soiptures en datte du penultie. Juin mil six  
Centz quarante trois./

[signé] *Bonnefoy* [avec fioriture]

### **[Dscn0184]**

Declarations de Sr [?] Pierre BONNEFOY  
des contra\_ concernant Messieurs  
pour le conte [?] a randre en L'an  
1642 à 1643  
Bonnefoy no<sup>tre</sup>

### **[Dscn0185]**

Declaration des Achaptz et Eschanges  
pourtantz Laodz au prouffit de Messieurs  
Les Reverendz Grand Prieur officiers, et  
Religieux de L'Insigne Monastaire et  
Abbaye saint ouyan de Joux dict de Saint  
Claude Receutz par Je Pierre BENOIS BONNEFOY  
de Septmonçel Notaire demeurant au Village  
des Rousses depuis Le mois  
de Juillet de L'année derniere mil Six centz quarante  
Ung Jusques a ce Jourd'huy Vingt huictie. Jour de

Juin de La presente Année mil six centz quarante deux  
y comprins en Iceulx d'eux Achaptz que Javois oblié  
a declairé et en Lad. année mil Six centz quarante Ung  
pour ne s'estre trenne [?] avec Les prothocols que Javois declairé a  
raison des guerres regnantes en ce pays et Contré de bourgougne  
dont La Teneur Sensuit./

Achapt au prouffit de Philippe et Pierre  
BENOIST BONNEFOY cousins enffans des feurent  
Claude et petit Pierre BENOIST BONNEFOY CLAUDET  
de Septmonçel demeurant es Landes A eulx  
faict par Pierre filz de feu petit Claude MONNIER  
d'orcieres demeurant es cressonnieres moyenant  
La Somme de Cent et Cinq frans monnoye de  
bourgougne en datte du premier Jour de May  
de L'an mil Six centz quarante Ung./

Achapt au prouffit de Claude, et Claude alias  
JANTET HUGUE freres enffans feu Claude HUGUE  
dict JANGUILLAUME des Rousses A eulx fait par  
Pierre et Claude CHAVIN freres enffans feu Claude  
CHAVIN dud. Lieu moyennant La Somme de neufz  
centz frans en pnal. [principal], et soixante frans en  
despens, en datte du vingt septie. Jour de Juillet  
de L'an mil six centz quarante ung./ [marqué d'une fioriture]

### **[Dscn0186]**

Achapt au prouffit de Claude filz feu Denys  
ROBBEL d'orcieres demeurant Vers Le biefz de  
La Chaille a Luy fait par Outhenin et Pierre  
MALFROY freres enffans feu Jean MALFROY CLER  
et par Jean MALFROY Leur oncle Tuteur aux  
corps et biens de petit Pierre Claudefrançois  
et Pierrette MALFROY ses nepveurs des Rousses  
moyennant La Somme de Cinq Centz trente frans  
en pnal. et Soixante frans en despenses datté du  
septie. Jour de Juillet mil six centz quarante ung

Eschange faict Entre Claude et Claude alias  
JANET PETITIN freres des Rousses d'unepart et  
Pierre LAMYEL CHAPPUIS dict MOTTET AU PROST  
dud. Lieu d'aultre moyennant Les tornes de La  
Somme de Cent frans en pnal. et douze frans  
en despenses tornés par Lesd. PETITIN en datte  
du vingthuictie. Jour de Juillet mil six centz  
quarante ung./

Achapt au prouffit de François filz feu Pierre  
MICHAUD dict PERRET, A Luy fait par  
Pierre MICHAUD son frere moyennant La somme  
de Six centz frans datté du T[reizième ?] Jour  
d'Aoust mil Six centz quarante ung./

Acquisition au prouffit d'Antonia CHAVIN vefve  
feu Jacquemoz CHRISTIN de Sepmoncel masson  
demeurant au Costé du biefz, a elle faict par  
Pierre Le Jeusne filz feu Claude JANGROS dict  
AU PETIT des Rousses moyennant La somme  
de trois vingtz frans datté du penultie. Jour  
de Septembre de La susd. année./

Aultre Achapt au prouffit de Claude filz  
feu Claude JANGROZ GRELLIER des Rousses a

### **[Dscn0187]**

Luy faict par Claudy filz feu Pierre LAMYEL  
dud. Lieu moyennant La somme de Cinquante  
frans en pnal., et douze frans en despenses  
datté du quinziesme Jour d octobre mil six  
centz quarante ung./

Achapt au prouffit de Pierre JANGROS GRELLIER  
des Rousses a Luy faict par Claudy filz feu  
Pierre LAMYEL et Clauda DAYET sa femme  
dud. Lieu moyennant La somme de neufz vingtz  
dix frans monnoye de bourgougne en pnal. et  
seize frans en despenses en datte du dixie. Jour  
de decembre de La susd. année./

Achapt au prouffit de Jean filz de feu petit  
Claude PROST dict CYLE, a Luy faict par Claudy  
PROST son frere de Longchaumois moyennant  
La Somme de trois centz cinquante frans  
en datte du quatorzie. Jour d'octobre mil  
Six centz quarante ung Contenant election faicte  
au prouffit de Claude BENOIST BONNEFOY dict  
PETIT, petit Claude, Jean, et petit Jean  
BENOIST BONNEFOY ses freres de Septmoncel  
par Led. Jean PROST dict CYLE en datte  
du vingt septie. decembre de Lad. année./

Eschange faict entre Pierre filz feu Jean CHRISTIN  
de Septmonçel demeurant es Landes d'unepart  
et Pierre JANGROZ Laynel [l'aîné] filz feu Pierre  
JANGROS dict AU PETIT CLAUDE des Rousses  
d'aultre moyennant Les tornes de La somme  
de trois Centz Cinquante frans en pnal.  
et trois vingtz et quinze frans en despenses  
faictz a diverses montres [?] de La piece dud. JANGROZ  
tornés par Lad. [sic] CHRISTIN en datte du dernier Jour  
d'octobre mil six centz quarante ung./ [marqué d'une fioriture]

### **[Dscn0188]**

Achapt au prouffit de Claude LAMYEL Le Jeusne  
filz feu Claude LAMYEL dict AU ROUSSEAU des  
Rousses A Luy faict par Pierre REGAD dict JACQUES  
et Pernette HUGUE Sa femme de Septmonçel

moyennant La somme de quarante Cinq frans  
en datte du quinzie. decembre de L'an mil Six centz  
quarante ung.

Aultre Achapt au prouffit d'hon. Guillaume REVERCHON  
des Rousses a Luy faict par Pierre alias Romanet  
Pierre alias Perret ROMAN freres enffans  
feu Claude ROMAN de Longchaumoï demeurant  
Es pyardz et Claudine ROMAN Leur soeur femme  
de Claude FAVRET (?) de La Ryviere derrier [?] en  
Grand Vaux moyennant La somme de Cent et Cinquante  
frans en datte du vingt deuxie. decembre mil  
Six centz quarante ung./

Aultre Achapt au prouffit de Philippe  
et Pierre BENOIST BONNEFOY cousins enffans  
des feurent Claude et petit Pierre BENOIST  
BONNEFOY CLAUDET de Septmoncel A eulx faict par  
Pierre JANGROZ laynel [l'aîné] filz feu Pierre JANGROS  
dict AU PETIT CLAUDE moyennant La somme de  
quatre vingtz frans monnoye de bourgogne  
en datte du vingt huictie. Jour de decembre  
mil Six centz quarante ung./

Echange faict Entre Claude, petit Claude  
Jean et petit Jean BENOIST freres enffans feu  
Claude BENOIST BONNEFOY des Landes d'unepart  
et Jean filz feu petit Claude PROST dict CYLE  
de Longchaumoï d'aultre moyennant Les tornes  
de La somme de soixante frans en pnal. et  
trente cinq frans en despenses en datte du vingtseptie.  
decembre de La susd. année./

### **[Dscn0189]**

Achapt au prouffit de Jean, Claude Thievent  
et petit Claude ARBEL freres enffans feu  
petit Pierre ARBEL de Septmoncel A eulx faict  
par Pierre alias Romanet et Pierre alias  
Perret ROMAN freres de Longchaumoï residant  
Es [?] pyardz et Claudia ROMAN Leur Soeur femme  
et de L'aucté de Claude FABURE de La Ryviere  
derrier en Grand Vaux moyennant La somme de  
quatre Centz Cinq frans en datte du vingt deuxie.  
decembre mil six centz quarante ung./

Echange faict entre Jean REVERCHON dict PIRROLLET  
de La Moille demeurant en Morel d'unepart  
Et François MICHAUD des Rousses d'aultre  
moyennant Les tornes de La somme de Cent  
et Cinquante frans tournée par Led. REVERCHON  
en datte du Sixie. Jour d'octobre mil six centz  
quarante ung./

Achapt au prouffit de François JANGROZ BRAGARD  
a Luy fait par Claudy filz feu Pierre LAMYEL  
des Rousses moyennant La somme de Soixante  
Sept frans en pnal., et quinze frans en despenses  
en datte du quinzie. Jour d'octobre de Lad. année  
mil six cdntz quarante ung./

Eschange fait Entre Clauda GUILLAUME  
vefve feu Jean JAMPROST DOUMONT de Longchaumoïis  
demeurant au Saugy d'unepart, et  
Claudy PAGET GOY d'orçieres d'aultre Le  
pnt. fait moyennant Les tornes de La somme  
de neufz Centz Soixante frans en pnal. et  
Cinquante deux frans en despenses tournée par  
Lad. Clauda GUILLAUME en datte du sixie. Jour  
d'octobre mil Six centz quarante ung./  
[marqué d'une fioriture]

### [Dscn0190]

Eschange fait entre Claude filz de feu Pierre  
GIROD MOUCQUIN de La Moille d'unepart Pierre alyas  
Romanet, Pierre Alyas Perret ROMAN freres de  
Longchaumoïis, demeurant es Pyardz, Et Claudine  
ROMAN Leur soeur, femme de Claude FAIBVRE de  
La Ryviere derrier en Grand Vaux, Moyenant les  
Tornes de La Somme de trois Centz Soixante Cinq  
frans Tornees par Led. GIROD en d'atte du vingtz  
Sixieme decembre de L'an mil six Cent quarente  
Ung./

Achapt au prouffict de Petit Pierre CHEVASSUZ  
BOSSET [BOSET ?] de Septmoncel demeurant es Landes  
a Luy fait par Jean CHRISTIN et Guillauma DE LA CROIX  
sa femme dud. Lieu, Moyenant La Somme de Cent  
frans en datte du Second Jour de Mars mil  
Six centz quarente deux./

Aultre Achapt fait au prouffict de Pierre PROST  
DAMA de Longchaumoïis par Pernette VERCHIERE  
Vefve feu Claude CHAVIN CLER, son filz des  
Rousses Moyenant La somme de Quattre Vingtz  
et quinze frans, en d'atte du Second Jour de  
Juin mil six centz quarente deux./

Aultre Achapt fait au prouffict dud. Pierre DAMA  
par Claude filz feu Claude GIROD BENET Jeanne  
GIROD L'aynee sa soeur, femme de Jean GIROD  
MOUCQUIN, & Jeanne GIROD La femme Vefve  
feu Pierre REVERCHON dict A PIRROLLET  
Moyenant La Some. de Trois Vingtz frans  
quarente deux /.

Aultre achapt fait au prouffict de Jean REVERCHON  
dict A PIRROLLET de La Moille demeurant

a More Soubz Mourbier, a Lui faict par Francois  
MICHAULD des Rousses, Moyenant La Soe. [somme] de Cent  
& cinquante frans D'atté du Sixie. Jour  
du Mois d'Aprvil mil six Centz quarente deux.

**[Dscn0191]**

Eschange faict entre Claude et Jean LAMYEL  
freres Enffans feu Denis LAMYEL CHAPPUIS  
d'Unepart Jean filz feu Petit Louys LAMYEL  
Et de son oncle Claudy LAMYEL son filz des  
Rousses d'aultre, Moyennant Les Tornes de Soixante  
neufz frans, d'atté du Vingtz quatre  
apvril mil six centz quarente deux./

Achapt au prouffict de Jean filz de feu Petit  
Claude PROST dict CILLE de Longchaumois faict  
par Claudy PROST son frere, Moyennant La  
Some. de quarente frans, en d'atte du quatorzie.  
Jour d'apvril mil six centz quarente deux

Achapt au prouffict de Claude filz feu  
Antoine GRATTARD de Longchaumois demeurant  
es rousses faict par Jean filz de feu Petit  
Louys LAMYEL, et Claudy LAMYEL son filz  
desd. Rousses, Moyennant La Se. [somme] de Trente frans  
en d'atte du treizieme Jour d'apvril mil six centz  
quarente deux,

Aultre achapt au prouffit de Christophe  
VANDELLE de septmoncel demeurant es Landes  
a Luy faict par Pierre LAMYEL CHAPPUIS  
dict MOTTET AU PROST, et Clauda LAMYEL  
ROBBEL sa feme., Moyennant La soe. de Trois  
Centz quarente frans en pnal., Cinq frans  
pour \_on blanchet pour Lad. ROBBEL et  
quinze frans en despenses en d'atte du sixie.  
Jour d'apvril mil six centz quarente deux/

Achapt au prouffict d'hon. François CATAN  
Bourgeois de Saint Claude a Luy faict par  
Jean filz feu Grand Claude REVERCHON dict AU  
FORT HOE. [HOMME] des rousses, Moyennant La somme de  
Cinquante Cinq frans, d'atté du Vingt  
Deuxie. Mars mil six centz quarente deux/

Aultre achapt au prouffict de Louys filz de  
feu Claude LAMYEL dict A JEAN a Luy faict  
par Charles, Pierre Marg[uerite] et Pernette  
LAMYEL freres et soeurs Enffans feu  
Phr. [Philibert ?] LAMYEL et par Pierre filz feu Denys  
CHAVIN leur oncle des Rousses, pour Le pris  
de quatre Vingt dix frans en pnal., et Cinq  
frans et deux en despenses, en d'atte du seizie.

**[Dscn0192]**

Mars mil six centz quarente deux /

Eschange faict entre Antoine Gaspard PAGET  
d'orcieres demeurant es Rousses d'Unepart, Et  
Pierre CHAVIN dict LE FRERE filz de feu Claude CHAVIN  
desd. Rousses, Moyenant Les Tornes de La somme  
de soixante frans en pnal., et Vingtz frans  
en despenses, en d'atte du neuvieme Jour du Mois  
de febvrier mil six centz quarente deux /

Achapt au prouffict d'hon. Antoine LAMYEL CHAPPUIS  
Laynel [l'aîné] des Rousses a luy faict par Pierre  
REGAD JACQUOBÉ, et Pernette HUGUE sa femme  
Moyenant La somme de quarente Cinq frans  
En d'atte du Vingtz Cinquieme Mars mil six  
Centz quarente deux /

Eschange faict Entre Claude Le Jeusne filz de  
feu Claude LAMYEL dict AU ROUSSEAU,  
Des Rousses d'Unepart, Et Pierre REGAD  
JACQUOBÉ, et Pernette HUGUE femme, de Sept[moncel]  
D'aultre, Moyenant Les Tornes de La somme  
de Trente cinq frans, Tornés par Led.  
LAMYEL, En d'atte du cinquieme Mars mil  
six centz quarente deux./

Achapt au prouffict de Claude petit Claude, Jean  
et petit Jean BENOIST freres, Enffans feu  
Claude BENOIST BONNEFOIS de Septmoncel  
demeurant es Landes, faict par Jean filz feu  
petit Claude PROST dict CILLE de Longchaumoisi  
Moyenant La Somme de Quattre Vingtz dix  
frans en d'atte du huictie. Jour d'Aprvil  
mil six centz quarente deux./

Achapt au prouffict de Louis REVERCHON dict A  
GEORGE de La Moille, A Luy faict par  
Guillaume filz feu anatoille MALFROIS dict  
A LA THOYNE dud. Lieu. Moyenant La somme  
de dix frans, en d'atte du Vingtz Unieme  
Jour du Mois de Mars mil six centz  
quarente deux./

Aultre achapt au prouffict Pierre filz feu  
Claude FONELINS [?] MARSCHAL a Luy faict par  
petit Pierre CHEVASSU BOSSET Moyenant

**[Dscn0193]**

La soe. [somme] de Cinquante frans, pour ung Membre de Maison  
de Bois, Mesme partie de Chezal et aysances en  
despendans y comprins quarente frans de L'Evaluation  
dud. Membre, en d'atte du second Jour de Mars  
mil six centz quarente deux./

Aultre achapt au prouffict de Claude filz de Thyeven  
BENOIST LIZON de Septmoncel demeurant  
es Landes a Luy fait par Jean filz feu petit Louys  
LAMYEL des Rousses, Moyenant La somme de huictz  
Vingtz frans en pnal., Et treize frans en  
despenses, En d'atte du Cinquieme Jour de May mil  
six centz quarente deux /

Aultre achapt au prouffict de Francoise PROST femme  
de Claudy CHAVIN des Rousses, a Elle fait par Claudine  
LAMYEL, femme d'hon. Jean JEANNIN de foncinne  
Moyenant Le pris et somme de Trois Centz frans  
en pnal., treize frans quatre gros en despenses  
En d'atte du Vingtz troizieme Jour du Mois  
de Juin mil six centz quarente deux./

[signé] *Bonnefoy* [avec fioriture]